

« Toute personne a le droit de circuler librement »

Article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme

Les programmes de la maternelle disent la chose suivante : « Les enseignants ont le souci d'offrir à chaque enfant un cadre de vie et une organisation des activités qui favorisent son autonomie et lui laissent le temps de vivre ses premières expériences. »

Dans mon école maternelle, il y a deux classes de moyennes/grandes sections. Les enfants peuvent se déplacer librement aux toilettes ou dans l'école... pour faire quelque chose.

Circuler. Librement.

Voilà un serpent de mer qui agite depuis longtemps un des débats internes au mouvement Freinet.

Il y a ceux qui avancent des textes ou des notes de service castrateurs et il y a ceux qui sont convaincus de la nécessité d'autoriser une libre circulation et sont sûrs de leur bon droit. Le problème, c'est que le bon droit n'est pas le droit et qu'il ne nous dégage pas de notre responsabilité.

Pour aller aux toilettes, il y a deux permis « toilettes », un pour les filles et un pour les garçons. Evidemment le permis est bleu pour les garçons et rose pour les filles. En effet, les enfants doivent être préparés à une société imparfaite mais dans laquelle il leur faudra s'adapter. Et pour beaucoup d'entre nous, s'adapter c'est être conforme à ce qui existe...

Sérieusement, il y a un permis jaune, petit rectangle de carton, avec écrit dessus « permis toilettes fille » et un permis jaune avec écrit dessus « permis toilettes garçon ». Donner à un enfant la permission de circuler librement c'est le faire en connaissance de cause.

La libre circulation n'a de raison d'être que si elle répond à une nécessité et que le risque est réduit à sa nature la plus imprévisible. Or ce principe s'applique à toutes les activités que l'école propose.

Etant donné qu'il est impossible de surveiller une classe en permanence avec un niveau de vigilance égal tout au long de la journée, étant donné qu'il est impossible de demander à un groupe d'enfants d'être dans un même désir au même moment, nous organisons notre classe de

telle sorte qu'il y ait un minimum de risques pour un maximum d'expériences possibles.

Et si c'était possible par une « libre circulation » ?

Au départ, le permis « toilettes » n'avait pour objectif que de me libérer de la demande individuelle du « pipi » tout au long de la journée. Très vite, les enfants se sont aperçus qu'ils pouvaient utiliser le permis « toilettes » pour aller dans les toilettes faire tout ce qu'on fait dans des toilettes : pipi, caca mais aussi se laver les mains, boire un coup, chercher de l'eau, nettoyer du matériel.

Un enfant qui circule seul ne prend aucun risque quand il sait pourquoi il circule. A fortiori, si cela relève d'un choix. C'est quand cette liberté est soumise au bon vouloir de l'enseignant, à l'humeur du moment, ou encore quand elle s'exerce de façon très informelle que le risque apparaît.

Circuler librement demande un minimum d'organisation pour que cela puisse se faire en connaissance de cause. Il y a également, dans chacune des deux classes, deux permis pour aller dans la bibliothèque, un pour aller faire de la musique, un pour aller écouter de la musique et quatre permis « toilettes » rouge (!) pour la récréation. Enfin, il y a un permis pour circuler dans toute l'école : quand un enfant a besoin d'aller chercher la dame de service, quand il doit aller se faire soigner, quand il doit aller chercher du matériel, etc.

Ah si, j'oubliais, il y a huit permis « goûter » pour le petit en-cas du matin.

Tous ces permis sont plastifiés et sont percés de deux trous dans lesquels passe un cordon qui permet à l'enfant de le mettre autour de son cou pour éviter de le perdre, l'oublier ou le laisser tomber.

Les enfants se déplacent très rarement en rang.

Demain il fera beau.

Christian Rousseau